



Comité Technique de la Gendarmerie Nationale **du 15 octobre 2015** **Déclaration liminaire**

Monsieur le président, mesdames, messieurs,

A l'ordre du jour de ce Comité Technique de la Gendarmerie Nationale (CT-GN) plusieurs points sont soumis pour avis aux organisations syndicales. Le SNPC/FO se prononcera contre l'ensemble des projets de réorganisations présentés.

Quelle en est la raison ?

Lors de la réunion préparatoire à ce CT-GN, le SNPC/FO a demandé les organigrammes de tous les établissements concernés, avant et après réorganisations, afin d'avoir une vision sur le nouveau positionnement du personnel. Nous n'avons pas obtenu ces documents et en conséquence, il n'est pas question de donner un blanc-seing à l'administration sans avoir eu, en amont, connaissance de ces éléments. Nous considérons que nous avons toutes les raisons de nous méfier. En effet, il suffit de se souvenir des dernières réorganisations, les « fameux » bocal qu'il fallait remplir... Ils ont été si bien remplis qu'au final, bon nombre de nos collègues se sont retrouvés au fond du bocal !!

Cela s'est traduit par une dévalorisation des postes occupés par les personnels civils, entraînant des pertes de responsabilités notamment chez les agents de catégories A et B. Ne parlons pas de l'accompagnement des personnels où à certains endroits, il a été quasi nul. A l'aube de ces nouvelles réorganisations, il semblerait qu'aucune leçon n'est été tirée des expériences du passé. Nous rappelons également que toute réorganisation doit faire l'objet d'une communication aux différents CHSCT concernés.

Le Ministre de l'Intérieur vient de présenter le Projet de Loi de Finance (PLF) aux organisations syndicales. Pas de réelles surprises, nous nous doutions que la rigueur budgétaire serait encore de mise et qu'il faudrait encore faire des économies !!

Les économies, parlons-en !! Il y a longtemps que le SNPC/FO évoque une piste d'économies conséquentes sur le périmètre gendarmerie qui malheureusement, n'a jamais trouvé d'écho auprès du ministère. Il suffirait simplement de stopper le recrutement des militaires du corps de soutien sur les missions non-opérationnelles et par le biais des transformations de postes, les remplacer progressivement par des personnels civils. La présence de cette composante militaire sur ces missions est un frein évident à la politique de substitution de postes et au déroulement de carrière des agents. Ironie du sort, il arrive très souvent que ces militaires dès leur arrivée soient formés par nos collègues.

Pourtant, la cible de 5.000 personnels du corps de soutien a bien été atteinte. A contrario, celle des personnels civils qui entre temps est passée de 5.700 à 5.070, recule tellement qu'il va bientôt nous falloir des jumelles pour la viser.

De plus, nous sommes tout à fait conscients que les futures transformations de postes vont se faire en priorité dans les SGAMI. D'ailleurs pour la gendarmerie, si il y a bien un point positif avec la création des SGAMI, c'est bien celui de pouvoir se débarrasser d'un certain nombre de personnels civils.

Le SNPC/FO dénonce et condamne la politique actuelle menée par la DGGN. Celle de la remilitarisation de postes au sein des régions de gendarmerie et demande au ministère de suivre plus attentivement ce processus de substitution de postes. Nous rappelons que c'est une volonté politique et la gendarmerie n'est absolument pas au dessus des lois ?

FO/Préfectures a obtenu sur son périmètre 150 euros par agent sur le reliquat de fin de gestion qui seront versés sur la paye du mois de décembre. Le SNPC/FO demande que le même traitement soit accordé à l'ensemble des personnels civils de la gendarmerie. Avant d'être de préfecture ou de gendarmerie, un agent est avant tout un personnel du ministère de l'intérieur et à ce titre l'équité doit être respectée.

Merci pour votre écoute.